COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 15 OCTOBRE 2026

FINANCES

- **Point sur la trésorerie de la commune**

Mme Laurence Guillard, adjointe au Maire en charge des finances, indique que la trésorerie de la commune s'élève à 804 389 €.

Elle ajoute que le projet de loi de finances 2027 prévoit de mettre à contribution des collectivités « les plus riches », en s'appuyant sur les recettes de fonctionnement de 2024 et le potentiel fiscal par habitant. Cette nouvelle contribution aboutirait pour la commune à une perte de recette de fonctionnement de l'ordre de 52 000 €. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne devrait pas être impactée.

Quant au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), il serait « reverdi » : les travaux réalisés pour la rénovation énergétique ou la végétalisation bénéficieraient du taux maximum de remboursement. Pour les autres, le reversement de la TVA serait minoré à 14%, ce qui constitue là encore une perte de recettes pour la commune.

- **Demande de subvention CFA - Chambre du Commerce et de l'Industrie du Mans**

M. le Maire indique que la commune accorde une subvention de 25 € par jeune vibraysien inscrit dans des établissements de formation non situés sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 125 € au CFA de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Mans.

- **Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2025 Sarthe Habitat – Aménagement du quartier Ambroise Croizat et Avenant au contrat de concession – Lotissement Ambroise Croizat**

M. le Maire rappelle qu'en 2018, la commune a confié à Sarthe Habitat l'aménagement du lotissement A. Croizat. Le projet comprend la création et la viabilisation de 19 lots à construire, et de deux îlots destinés à recevoir 16 logements locatifs pour les personnes âgées.

Le terrain nécessaire au projet a été cédé par la commune à Sarthe Habitat, qui mène et gère l'opération. L'adduction en eau potable a quant à elle été assurée par le SAEP de Dollon Perche Vairais. Les travaux sont majoritairement financés par la vente des lots à construire, et une participation annuelle versée par la commune à Sarthe Habitat. Les logements séniors sont terminés et occupés, mais l'opération ne sera soldée que lorsque l'ensemble des terrains nus seront vendus. Le Compte Rendu Annuel aux Collectivités (CRAC) est établi par

Sarthe Habitat doit être approuvé par le conseil municipal. Il présente le bilan des dépenses et des recettes réalisées au 31 décembre de chaque année, et les projections à venir.

M. le Maire indique par ailleurs que la durée initiale de concession d'aménagement était de 8 ans. Compte tenu de la conjoncture actuelle et du nombre de lots libres à construire encore à vendre, il est proposé la porter à 14 ans pour clôturer cette opération. Il ajoute que cette prolongation n'aura pas d'incidence sur la participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2025 de Sarthe Habitat pour l'aménagement du quartier Ambroise Croizat.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec Sarthe Habitat pour prolonger de 8 à 14 ans la durée de la concession d'aménagement.

- **Convention de développement dans le cadre du dispositif « Plan Sport Emploi » entre les communes de Vibraye, Connerré, la Ferté-Bernard et l'association Perche Sarthe Handball 72**

M. le Maire rappelle que la commune de Vibraye apporte son aide financière à l'Entente Connerré-Vibraye 72 depuis 2013, dans le cadre d'un partenariat en soutien à l'emploi sportif. La convention précédente engageait la collectivité pour une durée de 5 ans (2021 à 2026) pour une aide financière de 3 000 € par an. Il ajoute que la commune poursuit cette volonté d'apporter son aide financière et matérielle à l'association qui œuvre pour le développement de la pratique sportive et de l'encadrement éducatif. Dans le cadre du dispositif « Plan Sport Emploi », et au vu de l'évolution du club par la création de l'association Perche Sarthe Handball 72 (comprenant les villes de Vibraye, Connerré et de La Ferté-Bernard), une nouvelle convention est proposée, ayant pour objet de définir le partenariat entre les différentes parties.

L'engagement financier sollicité est de 3 000 € par an pour les années 2027 – 2028 – 2029 – 2030 – 2031.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de développement à intervenir dans le cadre du dispositif « Plan Sport Emploi ».

- **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

- **Mise en vente de matériel désaffecté - Service technique**

M. le Maire indique que les biens suivants sont inutilisés / inutilisables. Il propose au conseil municipal de les mettre en vente et de fixer les modalités de leur cession. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de mettre en vente la mini-pelle de marque Kubota KX91B (avec un prix plancher de 4 500 €), et le véhicule Citroën Berlingo (un prix plancher de 200 €)
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette cession.

- **Tarifs Quai des Arts – Spectacle du 20/12/2026**

M. le Maire indique qu'un nouveau spectacle (« Le legs ») a été ajouté à la programmation culturelle le 20 décembre prochain. Il propose de fixer les tarifs de cette représentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs suivants pour le spectacle « Le legs » du 20/12/2026 : Place adulte : 13 € - Place moins de 18 ans : 8 €

PERSONNEL

- **Accueil de personnes volontaires en service civique - Bibliothèque municipale**

M. le Maire indique qu'un sondage a été réalisé à la bibliothèque auprès des lecteurs pour connaitre leurs attentes et envies en terme d'animations. Sur les 55 réponses obtenues, les propositions suivantes ont obtenu le plus de demande :

- Proposer des enquêtes et des jeux de piste pour les adultes et les enfants,
- Créer un club lecture (1 rencontre par trimestre sur 1 livre commun lu par les abonnés et/ou 1 rencontre plus fréquente pour que les lecteurs partagent leurs lectures respectives),
- Organiser des après-midi « jeux de société » (à jouer sur place, sans prêt des jeux comme en ludothèque).

Il ajoute que pour améliorer les accueils du public et des classes, le renfort d'une personne et sa présence sur les créneaux de forte affluence faciliterait la préparation des activités, mais aussi le rangement, le désherbage, et l'achat des livres.

Ce temps de « renfort » est estimé à 24h00 hebdomadaires. Pour ce faire, M. le Maire propose au conseil municipal d'accueillir des personnes volontaires au service civique, et en présente les caractéristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (sous réserve du maintien des financements par l'État), décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour

une mission de service civique dans le domaine de la culture, les loisirs et l'éducation à compter du 15 octobre 2026 pour une durée de 8 mois renouvelables. Le temps de travail sera de 24 heures hebdomadaires.

TRAVAUX

- **Travaux en cours**

- Le marché du vendredi 25/12/2026 n'aura pas lieu. En revanche les professionnels qui le souhaitent seront accueillis le jeudi 24/12/2026 sur la place de la mairie.

- Du marquage au sol a été réalisé sur plusieurs sites, notamment les deux parkings de l'école primaire.

- Les radars pédagogiques mis à disposition par la Sécurité routière ne sont à ce jour pas disponibles. Vibraye sera en revanche la prochaine commune à bénéficier du prêt de ces équipements.

- Dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), une visite de terrain a été réalisée avec le technicien pour étudier les travaux à réaliser sur la Braye et le Bian :

° Certaines berges doivent être nettoyées par les propriétaires.

° Un projet d'aménagement est en cours d'élaboration pour 2028 : pour rétablir la continuité de circulation de l'eau, la retenue située au niveau du pont de la rue de la Rivière sera supprimée (elle servait au moulin qui n'est plus en fonction). Le point de pompage pour les pompiers sera conservé. Le montant des travaux n'est pas encore connu, mais la commune en financerait 20%.

- Les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité doivent être géoréférencés pour répondre avec précision aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Le coût estimatif de cette mission est d'environ 80 000 €.

DIVERS

- **Bilan du Festival Rock à Vib' 2026**

Mme É. Sachsé-Prou présente le bilan du festival Rock à Vib' 2026. Les dépenses sont plus importantes. Il y a également eu moins de sponsors. Les élus s'interrogent sur la continuité du festival, et son maintien sous une autre forme qui reste à déterminer par la commission.